



Violence Conjugale sur ma compagne

Par **kdro**, le **09/01/2018 à 18:48**

Bonjour,
je viens auprès de vous avoir plus de renseignement sur mon cas.
Ma compagne a fait une main courante contre moi pour violence conjugale, j'ai été gardé 8h avant d'être auditionné. Elle n'a pas porté plainte et n'a pas eu de rapport médicale car ce n'était pas grave.
J'avais bu et c'était la première fois que j'agisse ainsi. maintenant j'ai une convocation pour rappel à l'ordre ou avertissement au TGI.
Pensez vous qu'il me mette en prison?

Merci d'avance....

Par **Visiteur**, le **09/01/2018 à 23:41**

Bonsoir,
Vous n'irez pas en prison si c'est une première, mais on peut imaginer que si vous continuez à boire, vous pouvez récidiver ?classique?, et là ce sera plus grave!!!

Par **morobar**, le **10/01/2018 à 09:06**

Bjr,
Sachant que la main courante ne met pas en mouvement l'action publique, votre compagne a certainement déposé une plainte et non une main courante.